

## **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2021 à Boisset-Gaujac**

Les Assemblées Générales du Syndicat des Forestiers Privés du Gard et de son bras technique le Groupe de Développement Forestier Gardois se sont déroulées en présence de quatre-vingt personnes au Château de Lascours à Boisset-Gaujac le samedi 25 septembre 2021.

Outre M. Francis MATHIEU, président du Syndicat, et M. Jean-François DROMEL, président du GDF, les personnalités suivantes étaient présentes : M. Cyrille ANGRAND, chef du service environnement-forêt à la DDTM du Gard ; Mme Jeannine BOURRELY, vice-présidente du CRPF Occitanie ; M. Stéphane FOURY, président du Syndicat des Forestiers Privés de l'Aveyron et représentant de Fibois Occitanie ; M. Bruno JULIEN, président de l'APREG ; M. Hervé CAROFF, chef du Pôle Forêt au Parc national des Cévennes ; Mme Virginie GUIROY, chargée de mission CFT Pays des Cévennes ; M. Nathanaël HOURS et Melle Sarah RAYDON de la Coopérative La Forêt Privée Lozère-Gard.

Le quorum étant atteint grâce aux 48 adhérents présents (certains étant accompagnés) et aux 229 pouvoirs donnés, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

A 9h30, après les quelques mots d'accueil d'usage à l'adresse des personnalités présentes et de l'ensemble des présents, M. Francis MATHIEU, président du Syndicat, débute la session en remerciant les propriétaires des lieux, MM. Pierre-Alain CHALLIER et Bertrand de LATOUR, pour la mise à disposition des installations du château et de son magnifique parc (peuplé d'arbres exceptionnels), pour leur accueil et pour leur implication dans l'organisation de la journée. Il leur laisse la parole pour présenter leur domaine ce que fait M. CHALLIER après avoir chaleureusement accueilli les participants.

M. Francis MATHIEU poursuit la session en faisant part des excuses de Mme la Préfète du Gard (représentée par M. Cyrille ANGRAND, DDTM) ; Mme la Présidente du Conseil Départemental du Gard ; M. Antoine d'AMECOURT, président de la Fédération FRANSYLVA ; M. Laurent de BERTIER, directeur de FRANSYLVA ; M. Olivier PICARD, directeur du CRPF Occitanie (représenté par Mme Jeannine BOURRELY) ; M. Max ALLIES, conseiller régional et président du Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault ; M. Denis PIT, président du Syndicat des Forestiers Privés de la Lozère ; M. Patrick DELEUZE, vice-président d'Alès Agglo et référent forêt (représenté par Mme Virginie GUIROY) ; M. Ludovic PERRAUD, directeur de la coopérative FPLG (représenté par M. Nathanaël HOURS) ; Mme Adeline MASSON, service ruralité d'Alès-Agglo (représentée par Mme Virginie GUIROY), Mmes Bénédicte DUSSAP et Charlotte POTAGE du GAL Cévennes.

M. Francis MATHIEU explique la décision, prise en début d'année, de faire, en présentiel (à l'inverse de l'année dernière), l'Assemblée Générale Annuelle dans la mesure où la réglementation sanitaire le permettrait et en appliquant celle-ci. Ce qui est le cas aujourd'hui. Il dit sa satisfaction de pouvoir renouer des contacts directs.

Il présente ensuite le déroulement de la journée : présentation du rapport d'activités consolidé par l'ingénieur forestier Astrid de MONTBRON, du bilan financier consolidé par le trésorier Robert SOULIER, des rapports moraux du GDF et du Syndicat par leurs présidents respectifs, puis allocution des personnalités et clôture de la matinée sur les traditionnelles questions-réponses avec l'assemblée. L'après-midi sera consacrée à une conférence sur les arbres remarquables du Gard par Yves MACCAGNO, spécialiste de ce sujet.

## Rapports d'activités de l'année 2020

Astrid de MONTBRON, ingénieur forestier, présente le rapport d'activités 2020 du Syndicat et de son prolongement technique, le GDF. *Voir le diaporama ci-joint.*

En complément à ce rapport d'activités 2020, le Président MATHIEU précise que le rapport d'activités 2020 relatif à la Convention qui lie le Syndicat et le Conseil départemental du Gard, sera joint au procès-verbal de la présente assemblée de telle sorte que chacun puisse juger de la pertinence de ce partenariat dans la réalisation d'actions de développement (sensibilisation, information, organisation) à destination de l'ensemble des propriétaires forestiers du département, notamment en ce qui concerne la protection des espaces boisés (DFCI, biodiversité,...).

Les rapports d'activités de l'année 2020 du Syndicat et de sa branche technique, le GDF sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

## Bilan financier de l'exercice 2020

M. Robert SOULIER, trésorier, présente en détail le compte de résultat et le bilan financier consolidé Syndicat et GDF :

- Total de dépenses : 71 951 €
- Total des recettes : 53 161 €
- Solde : -18 790 €.

M. SOULIER précise que l'exercice 2020 s'est terminé avec un déficit notable. Il explique que cela est dû à la fin d'actions techniques (soutien financier d'Alès-Agglomération pour l'établissement de diagnostic de gestion en forêt privée et opération Cévaigoual) non remplacée en 2020 notamment en raison de décalages successifs dans les réunions de programmation du GAL Cévennes (du fait de la situation sanitaire) qui ont retardé l'octroi d'une subvention LEADER au GDF (bras technique du Syndicat) pour réaliser l'opération « Gestion durable des forêts Cévenoles ». Cependant, il précise que le Syndicat possède une réserve d'épargne suffisante pour passer ce cap difficile et que le projet subventionné sur fonds LEADER, débuté en 2021, permettra de reconstituer la ressource manquante lors des prochaines années.

Le trésorier souligne également que la Convention passée avec le Conseil départemental depuis plusieurs années assure, en années normales, une stabilité rassurante dans les exercices annuels.

Le bilan financier conforté de l'exercice 2020 est adopté à l'unanimité. *Voir celui-ci en Annexe.*

## Renouvellement du 1/3 des Conseils du Syndicat et du GDF

Le président Francis MATHIEU met au vote le renouvellement du « tiers sortant » des Conseils du Syndicat et du Groupement de développement forestier gardois en rappelant que les mêmes personnes (à des postes différents) composent les Conseils. Il donne la composition du « tiers sortant » : Marie-Claude BERJAMIN, Jean CHAMBON, Daniel DEMATEIS, Jean-Claude FONZES, Robert SOULIER et Thierry GRUDE, en précisant que seul ce dernier n'est pas candidat à sa reconduction. Il précise qu'aucune candidature n'est parvenue au siège avant l'AG. Il fait appel à volontaire dans la salle. Aucun candidat ne se déclare. Les cinq administrateurs se représentant sont réélus à l'unanimité pour 3 ans.

Ainsi renouvelé, le conseil syndical se compose désormais des 17 membres suivants : MARIE-CLAUDE BERJAMIN, BERTRAND DE BERNIS-CALVIÈRE, JEANNINE BOURRELY, JONY BRES, GEORGES BRUN, BEATRICE DELGADO, BERNARD CABANNES, JEAN CHAMBON, ISABELLE CORRE-HIRSINGER, DANIEL DEMATEIS, JEAN-FRANÇOIS DROMEL, JEAN-CLAUDE FONZES, FRANCIS MATHIEU, MARC MAZERT, ROGER MENETRIER, JEAN-MARC NOUGUIER et Robert SOULIER.

## Rapport moral du Syndicat présenté par Francis MATHIEU

Comme vous le savez notre dernière assemblée générale, en 2020, n'a pas pu avoir lieu en présentiel du fait de la situation sanitaire. Pour la même raison nous avons déplacé celle de 2021 au début de l'automne alors que généralement nous tenons nos AG au cours du premier trimestre de l'année qui suit celle dont nous présentons les bilans. Rappelons qu'au premier semestre, nous avons été confrontés à une nouvelle période de confinement et astreints à des règles empêchant ou compliquant sérieusement les rassemblements.

Nous avons donc choisi de tenir nos AG le 25 septembre et en extérieur dans le magnifique Parc du Château. Toutefois, le temps étant très incertain ce matin, nous avons été contraints de nous « réfugier » en salle. D'autant que la météo nous annonce un épisode cévenol pour cet après-midi... Alors que le mois de septembre a été très ensoleillé jusque-là. Dommage.

A propos de confinement, je tiens à rappeler que grâce à l'action du Syndicat, mais aussi grâce à l'entremise de la DDTM qui a soutenu nos demandes, nous avons pu obtenir une dérogation de la part de la Préfecture nous permettant de nous déplacer vers et dans nos forêts pour y effectuer nos travaux. Et cela lors des deux confinements 2020 : du 17 mars au 10 mai et du 30 octobre au 15 décembre. Idem pour le dernier confinement du 3 avril au 3 mai 2021.

Je tiens aussi à préciser que le confinement n'a pas tout arrêté. Les vidéoconférences, les webinaires, les consultations électroniques ont pris le relais des réunions en présentiel des différentes commissions, comités de pilotage et groupes de travail auxquels nous participons, comme cités dans le rapport d'activités préalablement présenté.

Il y a eu, bien sûr, des retards. Par exemple : le Groupe d'action locale (GAL) qui gère les crédits LEADER+ a différé plusieurs fois ses réunions de programmation et notre projet « Gestion durable des forêts Cévenoles » financé par des crédits LEADER, ainsi que par une subvention d'Alès-Agglomération et aussi par notre propre auto-financement a donc pris du retard.

Ce qui en partie explique notre déficit sur cet exercice. La situation n'est pas catastrophique mais elle est préoccupante. Nous allons prendre des mesures pour y remédier.

La plus simple et la plus efficace serait que notre nombre d'adhérents, qui est de 518, augmente significativement. Vous pouvez nous y aider en convainquant d'adhérer de nouveaux propriétaires. Outre l'apport financier que cela représenterait, être plus nombreux, donc plus forts, ferait que nous, propriétaires forestiers, serions plus écoutés et surtout plus entendus.

Et vous allez voir que peser plus encore devient une nécessité. Pour vous en convaincre, je voudrais vous faire part de trois communiqués de presse.

Le premier est du 24 juillet 2021. Il vient de Matignon, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> Ministre. Je cite :

*La filière forêt-bois doit aujourd'hui relever plusieurs défis. En amont, la forêt française fait face aux changements climatiques et doit augmenter sa résilience. Il s'agit d'une nécessité pour qu'elle continue à produire du bois de qualité, tout en préservant la biodiversité et en stockant plus de carbone.*

*Dans le cadre du plan France relance, le Gouvernement va également redéployer 100 millions d'euros supplémentaires pour abonder les différents dispositifs de soutien à la filière forêt et bois. Ils s'ajoutent donc aux 200 millions d'euros déjà consacrés à la relance de la filière : 150 millions d'euros jusqu'à présent pour le renouvellement forestier en amont – soit le reboisement de 45 000 hectares, environ 50 millions d'arbres, capables de capter 150 000 tonnes de CO2 chaque année – et 50 millions d'euros pour la modernisation des industries de transformation du bois en aval.*

*Enfin, pour assurer l'avenir à long terme de cette filière d'importance nationale et si particulière pour notre société, le Premier ministre a demandé aux ministres Julien DENORMANDIE, Agnès PANNIER-RUNACHER et Bérangère ABBA d'organiser dès la rentrée des Assises de la forêt et du bois. Elles seront un espace de dialogue, décliné dans les territoires, en cohésion entre les acteurs amont et aval, mais aussi les experts, les associations*

*pour nourrir la vision la plus large possible de la forêt française et de la filière bois de demain. Elles permettront de partager les enjeux du patrimoine forestier que nous avons en commun, pour que nous puissions collectivement faire prospérer cette richesse.*

Le deuxième communiqué est également très récent. Il fait part d'une note (intitulée Terra Nova) rédigée par la ministre Barbara POMPILI (Ministre de la Transition énergétique) qui s'intitule « *Refonder une politique forestière au service du climat, de la biodiversité et du bien-être de nos concitoyens* ».

La ministre appelle à « un nouveau paradigme » de la gestion forestière française : « *La France doit s'interroger sur les ambitions qu'elle veut se donner pour ses forêts et en tirer les conséquences sur la manière de les gérer. La forêt peut être gérée au service de quatre ambitions fortes de la transition écologique que nous défendons plus globalement : neutralité carbone, protection de la biodiversité, santé et bien-être des populations.* »

*La politique forestière devrait ainsi désormais dépasser les trois fonctionnalités historiques et reposer sur quatre piliers nouveaux :*

- *Adapter nos forêts, pour les rendre plus résilientes face au changement climatique*
- *Réaffirmer une conception réellement multifonctionnelle de la forêt en rééquilibrant le rapport économie/écologie*
- *Une gestion visant le long terme*
- *Une bioéconomie du bois souveraine.*

Le troisième communiqué émane de l'Europe qui je le rappelle n'a pas la forêt dans ses compétences mais qui y met quand même son grain de sel.

Ce communiqué est intitulé : *Nouvelle Stratégie Forestière de l'Union Européenne pour 2030.*

La stratégie proposée par la Commission présente une vision ambitieuse qui insiste et s'appuie sur l'engagement, la motivation et le dévouement de tous les propriétaires et gestionnaires forestiers mais en mettant en doute la façon et la manière dont leur travail a été jusqu'à présent effectué.

La Stratégie prévoit, entre autres, la nécessité de développer des incitations financières, en particulier pour les propriétaires et gestionnaires forestiers privés, pour la fourniture de services écosystémiques.

Il ressort de ce projet que la seule voie à mettre en œuvre permettant d'améliorer la résilience et l'adaptation des forêts, consiste à protéger la biodiversité.

Toutes ces déclarations signifient assurément que l'on va s'intéresser encore plus qu'aujourd'hui à nous, propriétaires forestiers, et à nos forêts. Nos forêts fournissent déjà de multiples services environnementaux et sociétaux. Sans réglementations supplémentaires (elles sont déjà si nombreuses), ces services mériteraient déjà d'être compensés. Nous devons donc veiller aux réalismes des prescriptions qui accompagneront les incitations qui semblent nous être promises.

Pour cela, plus nous serons nombreux derrière nos Syndicats départementaux, derrière notre Fédération nationale, plus notre contre-pouvoir sera efficace.

Nos forêts doivent déjà faire face à des contraintes naturelles, techniques et sociétales avec lesquelles nous composons au mieux pour qu'elles continuent à remplir leurs rôles économiques, environnementaux et social. Parmi celles-ci, citons :

- **Le réchauffement climatique** qui entraîne le dépérissement de peuplements forestiers installés depuis des siècles dans notre département. C'est une évidence pour les taillis de châtaignier aux basses altitudes et en versant sud ; c'est plus insidieux pour la hêtraie et cederains secteurs de chênaie.
- **Le déséquilibre sylvo-cynégétique**, dans certains secteurs des Cévennes et Hautes-Cévennes, qui rend difficile le renouvellement forestier et fragilise la gestion durable de nos massifs. Il est devenu quasi indispensable de clôturer les jeunes plantations pour les préserver des sangliers et cervidés, ce qui a un coût !
- **L'aléa incendie** : même si notre département a été relativement épargné depuis plusieurs années par les gros incendies, ceux de cet été en PACA, en Grèce, sans parler des mégafeux ailleurs dans le monde, démontrent que cet aléa reste une menace constante pour toutes nos forêts. Cet aléa doit donc être pris

En compte dans tout acte d'aménagement du territoire (entretien des pistes DFGCI et coupures vertes, sylviculture préventive, application stricte des OLD,...).

Phénomène récent, l'aléa incendie progresse au fur et à mesure que s'accroît l'influence des tenants d'une politique de non intervention dans les forêts sous prétexte de protection de la biodiversité et les tenants d'une politique qui prône le développement d'actes sylvicoles respectant la biodiversité tout en prenant en compte les autres problématiques (adaptation au changement climatique, renouvellement des peuplements sénescents et/ou malades et dépérissant) ainsi que les autres fonctions de la forêts (économie/emploi, diversification, paysage/accueil).

Sous la houlette de la DDTM, le Gard est en train de renouveler son PDPFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie). Notre Syndicat siège dans plusieurs groupes de travail, notamment « communication » et « coupures vertes ». Par ailleurs, nous essayons de faire progresser le concept de « sylviculture préventive » et nous souhaitons nous affirmer comme le bon interlocuteur pour mener des actions de sensibilisation (à la pfc) auprès des propriétaires forestiers.

- **La désinformation** : comme partout en France, nous devons argumenter face aux dogmatiques qui s'opposent à toute gestion de la forêt en jouant sur l'émotionnel : fantasme d'une forêt primaire idéalisée, bannissement de toutes interventions sylvicoles et notamment des coupes rases (pourtant parfois indispensables) en faisant l'analogie avec la déforestation (dramatique bien sûr !) des forêts équatoriales. Soyons sérieux : dans le Gard, comme partout en France, jamais un arbre n'a été coupé pour permettre la production de soja ou d'huile de palme. Rappelons que la forêt ne cesse de s'accroître depuis 200 ans dans notre Pays et que les forestiers mettent de plus en plus en œuvre des pratiques forestières assurant à la forêt un couvert continu.

La forêt est et sera de plus en plus, j'en suis convaincu, une opportunité formidable pour notre département et notre pays !

D'abord parce que c'est un gigantesque poumon (50 % du département est boisé) qui, à l'inverse des nôtres, absorbe le gaz carbonique de l'air et lui restitue de l'oxygène. La création d'un m<sup>3</sup> de bois permet la dépollution de près d'un million de m<sup>3</sup> d'air ! La forêt freine donc les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique.

Et dire que l'on voit fleurir dans notre département les projets de parcs photovoltaïques qui, s'ils se réalisaient, entraîneraient la disparition de milliers d'ha de forêts sous prétexte de... lutter contre le réchauffement climatique. Nous marchons sur la tête ! Face à cette totale incohérence, nous ne resterons pas inactifs.

Puisque la biodiversité est mise à toutes les sauces aujourd'hui, rappelons l'importance de la biodiversité forestière et notamment celle que recèle les sols forestiers des sols. Certains communiqués scientifiques attestent que 80 % de la biodiversité animale terrestre s'y réfugie !

La forêt, productrice de bois, permet également de valoriser la bio économie, en circuit court.

Les répercussions sociales sont immédiates pour nos territoires avec des emplois valorisants, porteurs de sens et non délocalisables.

Récoltée, selon les préceptes d'une gestion durable, elle contribue à limiter les importations de bois et ainsi éviter le pillage de forêts gérées non durablement de par le monde, ce que l'on appelle « la déforestation importée ».

Ainsi, si la forêt n'est pas un bien commun, comme nous entendons dire parfois, elle est vraiment d'intérêt général pour notre département et pour notre pays. Et bien au-delà !

Nous manquerions à notre devoir chers propriétaires forestiers si nous n'en n'avions pas conscience et si nous ne mettions pas en œuvre tout ce qu'il nous est possible de faire, selon nos moyens et notre énergie pour gérer durablement notre bien forestier.

En cela nous nous inscrivons dans une longue lignée de forestiers, privés et publics, femmes et hommes, qui envisagent le futur de leur forêt sur des décennies, à contre-courant du « court-termisme » ambiant des opinions et des décisions. Nous respectons dans le temps un usage soutenable des espaces dont nous avons la responsabilité.

Qui comprend cela ? Qui nous en est reconnaissant ? Cette prise de conscience de l'opinion publique ne nous est pas acquise. Bien loin de là. Il faut aller la chercher, la provoquer.

Notre Syndicat l'a bien compris. En créant, en interne, un Groupe de travail « communication », nous travaillons dans ce sens. Par exemple, prenez le temps de regarder notre Site : vous y découvrirez une courte vidéo percutante faisant la promotion du Syndicat. Le Groupe de travail a d'autres actions en projets. Nous bénéficions, dans ce domaine de la communication, de l'appui de notre Fédération nationale à la fois technique et financier.

L'appui de notre Fédération va bien au-delà puisque nous la consultons régulièrement sur des questions juridiques, fiscales, etc et qu'elle représente l'ensemble des forestiers privés dans les plus hautes instances. Toute notre reconnaissance va à son président Antoine d'Amecourt.

Je profite de cette séquence « valorisation » pour remercier sincèrement pour leur engagement les administratrices et administrateurs de notre Syndicat qui le représentent et œuvrent dans différentes instances. Elles/Ils le font bénévolement et très professionnellement en donnant sans compter ni leur temps, ni leur énergie. Leur engagement représente au total des milliers d'heures par an de travail préparatoire et de présence dans les diverses commissions régionales, départementales, locales.

Merci également à nos deux collaboratrices Patricia ORTIZ et Astrid de MONTBRON qui ne ménagent ni leur temps ni leur détermination pour le service rendu aux propriétaires forestiers et à la cause du développement des forêts privées de notre département.

Merci aussi à nos partenaires et colocataires de la Maison de la Forêt pour les excellentes relations entretenues entre les différents organismes.

Merci, enfin, aux partenaires extérieurs avec qui nous nous retrouvons en Commission, Comités et Groupe de travail pour faire progresser la filière forêt-bois.

J'ai gardé pour la fin nos très sincères remerciements au Conseil départemental du Gard avec qui notre Syndicat entretient un partenariat technique depuis 33 ans cette année. Son appui indéfectible permet à notre Syndicat de mener, notamment au travers de son bras technique le Groupement de développement forestier gardois, des actions de sensibilisation, de progrès sylvicole, de protection de l'environnement et de professionnalisation auprès de tous les propriétaires forestiers gardois qui nous en font la demande ou que nous contactons dans le cadre de nos opérations de développement plus globales.

Et, ENFIN, grand merci Mesdames et Messieurs pour votre écoute !

## **Rapport moral du GDF présenté par Jean-François DROMEL**

Je suis heureux de vous retrouver tous, la COVID – 19 nous ayant privé de réunions pendant une période inhabituelle. L'avenir s'éclaire, plusieurs réunions sont programmées cet automne dont celle du 8 octobre pour le GDF du Viganais sur « la châtaigneraie à bois cévenole face au réchauffement climatique ».

En effet, l'évolution climatique, avec ses longues périodes de sécheresse entrecoupées d'épisodes cévenols et de coups de chaleur grillant le feuillage des arbres, affaiblit considérablement la châtaigneraie à bois ce qui nécessite de développer d'urgence une stratégie tous azimuts pour assurer la mutation de nos forêts.

Ainsi, prioritairement, nous devons :

- Développer des pratiques sylvicoles permettant de diminuer le risque incendie,
- Reboiser avec des clones d'essences forestières plus résistantes aux stress hydriques pour remplacer le châtaignier gravement dépérissant, voire le douglas qui par secteurs donne lui aussi des signes de dépérissement. Pour cela, il faut :
  - o Des pépinières forestières pour fournir ce matériel végétal plus adapté.
  - o Regrouper les propriétaires et les parcellaires morcelés dans des groupements forestiers ou des ASLGF,

- Créer un réseau de pistes de débardage et lever les points noirs sur la voirie communale et départementale.
- Limiter la pression du grand gibier (sangliers et cervidés)

Pour substituer aux châtaigneraies à bois, frappées par le dépérissement, des essences plus adaptées ; pour pratiquer les interventions sylvicoles nécessaires à une gestion durable (interventions parfois retardées faute d'accompagnement rendant les opérations économiquement possibles) ; pour équiper en desserte nos massifs, nous connaissons aujourd'hui une période exceptionnelle permettant d'accéder à des aides importantes dans le cadre du Plan de Relance.

D'autres aides sont possibles : la bourse « défrichement », le programme « bas carbone », etc.

Sachons utiliser ces opportunités pour faire avancer nos projets, pour adapter nos forêts au réchauffement climatique, pour les rendre plus résilientes afin qu'elles puissent continuer à jouer longtemps leur fonction de production de bois nécessaire à l'économie et l'emploi et de production de nombreuses aménités : air, eau, biodiversité, paysage, bien-être...

Je m'associe pleinement à l'ensemble des remerciements prodigués il y a un instant par le Président du Syndicat Francis MATHIEU en me félicitant, une nouvelle fois, de prendre la suite de nos prédécesseurs à la tête des deux structures, Syndicat et GDF, d'avoir eu la bonne idée, il y a quelques années, de rapprocher (sans les regrouper) nos deux structures. Leur complémentarité était pressentie dès le départ. La suite n'a fait qu'accentuer leur synergie pour une plus grande efficacité au service des forêts privés de notre département.

## **Intervention des personnalités et dialogue avec l'assemblée**

Mme Jeannine BOURRELY explique les travaux en cours pour l'élaboration des nouveaux Schéma Régionaux de Gestion Sylvicole que mène actuellement le CRPF.

M. Stéphane FOURY rappelle le contexte régional, le rôle de l'interprofession FIBOIS Occitanie et évoque les prochains enjeux.

M. Bruno JULIEN de l'association APREG, association citoyenne pour la création du Parc Naturel Régional des Garrigues, présente l'association et ses objectifs et précise que les Forestiers du Gard font partie du conseil d'administration de l'association.

Mme Virginie GUIROY, représentante d'Alès Agglomération, présente les aides financières pour des travaux sylvicoles qu'Alès Agglo a mis en place depuis 2020. Ces aides concernent les travaux suivants : éclaircies déficitaires, travaux préalables à la régénération naturelle, dépressage, balivage, élagage, taille de formation, dégagement de plantation, opérations sylvicoles d'irrégularisation des peuplements, reboisement, création ou amélioration de desserte. Mme GUIROY poursuit en présentant brièvement la Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes avec ses objectifs et missions.

M. Nathanaël HOURS et Mlle Sarah RAYDON, de la Coopérative forestière FPLG, présentent le contexte économique local pour l'industrie du bois.

M. Cyrille ANGRAND, représentant de Mme la Préfète, clôture la session en décrivant les actions en lien avec la forêt privée que porte la DDTM. Il rappelle les prochaines échéances déterminantes pour l'avenir des forêts dans la Région : le nouveau PDR, les Assises de la Forêt et du Bois. Il se dit prêt à discuter des problèmes soulevés lors des interventions : critères pour l'accès aux aides, dégâts de gibier et rôle joué par le Syndicat dans le dispositif de sensibilisation à la prévention des feux de forêts. Il remercie le Syndicat d'avoir édité, en 2021, un N° spécial de la gazette AUPRES DE NOS ARBRES consacré aux différents aspects de la PFCI.

*L'assemblée générale se poursuit ensuite par la séance des questions-réponses entre la salle et les personnalités présentes. Elle se termine à 12h30.*

Après le repas pris en commun, la journée s'est poursuivie par un exposé en salle de M. Yves MACCAGNIO spécialiste des ARBRES REMARQUABLES du Gard. Ensuite Yves MACCAGNIO a entraîné les participants dans la visite du magnifique parc du Château de Lascours qui recèle des arbres exceptionnels (noyers d'Amérique, bambous, cyprès, cèdres, érables, platanes...) dont certains classés ARBRES REMARQUABLES (Erables).

Enfin, pour clôturer la journée, les propriétaires des lieux ont fait visiter les bâtiments les plus emblématiques du domaine qui est l'ancienne demeure des Princes de Croÿ. D'origine médiévale, le château de Lascours fait partie d'un vaste domaine comprenant le donjon de Valabiac (XIII<sup>e</sup> siècle), le fort de Castelnaud (XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup>), une ferme et son orangerie néoclassique, un parc peuplé d'arbres exceptionnels par leur taille et des terres agricoles.

**Jean-François DROMEL,**



Président du GDF

**Francis MATHIEU,**



Président du Syndicat